

5279

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR  
A  
MESSIEURS LES WALIS ET  
GOUVERNEURS DES PROVINCES ET PREFECTURES DU ROYAUME

**OBJET :** INITIATIVE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, je vous demande de prendre les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'action annoncé par ma transmission du 20 juin 2005 :

- ❖ la mise en place du comité provincial de développement humain
- ❖ l'identification nominative des communes rurales les plus pauvres, où l'action INDH sera plus intensive, avec monographies justificatives. Cette liste devant être validée par le comité provincial de développement humain.
- ❖ l'identification nominative des quartiers urbains les plus défavorisés, où l'action INDH sera plus intensive, avec monographies justificatives. Cette liste devant être validée par le comité provincial de développement humain.
- ❖ le procès-verbal de validation des communes cibles par le comité provincial de développement humain
- ❖ le recensement des populations par catégories cibles du programme précarité de l'INDH, en liaison avec les walis de région.
- ❖ une fiche synoptique des centres d'accueil existants à mettre à niveau, avec mention de la catégorie concernée, de la capacité existante et des besoins de mise à niveau, en liaison avec les walis de région. Une attention particulière doit être accordée en 2005 aux enfants des rues, vagabonds et mendiants.
- ❖ un programme d'action 2005 à déployer sur la province en quelques actions à fort impact, avec un objectif de démonstration et d'exemplarité, en attendant l'initiation pleine des programmes INDH prévue pour le dernier trimestre 2005.

Un tableau récapitulant l'enveloppe du programme d'action 2005 et le nombre indicatif de cibles à déterminer dans chaque province est annexé à la présente circulaire, ainsi qu'une présentation détaillée du plan d'action INDH, dont je vous invite à effectuer une lecture attentive.

Sont également joints trois documents de présentation de la méthodologie préconisée pour la conduite des programmes prioritaires ainsi qu'un projet de décret, en instance de publication, relatif aux mesures d'assouplissement spécifiques à l'exécution budgétaire des programmes de l'INDH .

Je vous invite à transmettre les éléments ci-dessus à la cellule INDH basée au Secrétariat Général du ministère dans les meilleurs délais et au plus tard le 12 Août 2005.

Le Ministre de l'Intérieur

El Mostafa Sahel



tableau du nombre indicatif de cibles à identifier

	province / préfecture	nbr CR prioritaires	nbr quartiers urbains prioritaires	répartition globale enveloppe 2005 en Mdh	répartition 2005 précarité en Mdh
<i>Grand Casablanca</i>	<i>wilaya du grand Casablanca</i>	0	50	21,5	16

tableau du nombre indicatif de cibles à identifier

	province / préfecture	nbr CR prioritaires	nbr quartiers urbains prioritaires	répartition globale enveloppe 2005 en Mdh	répartition 2005 précarité en Mdh
Souss Massa Drâa	Agadir, Inzegane	2	20	5	4
	Chtouka	6	0	1,5	0
	Ouarzazat	11	2	1,5	1
	Tiznit	10	0	1,5	0
	Taroudant	15	1	1,5	1
	Zagora	6	1	1,5	0
	<i>soit pour la région</i>	<b>50</b>	<b>24</b>	<b>12,5</b>	<b>6</b>

tableau du nombre indicatif de cibles à identifier

	province / préfecture	nbr CR prioritaires	nbr quartiers urbains prioritaires	répartition globale enveloppe 2005 en Mdh	répartition 2005 précarité en Mdh
Grand Casablanca	wilaya du grand Casablanca	0	50	21,5	16

tableau du nombre indicatif de cibles à identifier

	province / préfecture	nbr CR prioritaires	nbr quartiers urbains prioritaires	répartition globale enveloppe 2005 en Mdh	répartition 2005 précarité en Mdh
<b>Meknès Tafilalt</b>	Meknès	5	10	3,5	3
	Al Hajeb	7	0	1,5	0
	Errachidia	22	2	1,5	1
	Khénifra	16	1	1,5	1
	Ifran	3	0	1,5	0
	<i>soit pour la région</i>	53	13	9,5	6

tableau du nombre indicatif de cibles à identifier

	province / préfecture	nbr CR prioritaires	nbr quartiers urbains prioritaires	répartition globale enveloppe 2005 en Mdh	répartition 2005 précarité en Mdh
Taza Al Hoceima Taounat	Al Hoceima	9	2	3,5	1
	Taounat	16	0	1,5	0
	Taza	11	4	1,5	1
	<i>soit pour la région</i>	36	6	6,5	2

Tableau du nombre indicatif de cibles à identifier

	province / préfecture	nbr CR prioritaires	nbr quartiers urbains prioritaires	répartition globale enveloppe 2005 en Mdh	répartition 2005 précarité en Mdh
<b>Tadia Azilal</b>	Beni Mellal	3	6	3,5	2
	Azilal	16	1	1,5	0
	<i>soit pour la région</i>	19	7	5	3

tableau du nombre indicatif de cibles à identifier

	province / préfecture	nbr CR prioritaires	nbr quartiers urbains prioritaires	répartition globale enveloppe 2005 en Mdh	répartition 2005 précarité en Mdh
<b>Fès Boulemane</b>	Fès	1	20	6,5	5
	Boulemane	8	0	1,5	0
	Sefrou	5	0	1,5	1
	My Yâcoub	8	0	1,5	0
	<i>soit pour la région</i>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>11</b>	<b>6</b>

tableau du nombre indicatif de cibles à identifier

	province / préfecture	nbr CR prioritaires	nbr quartiers urbains prioritaires	répartition globale enveloppe 2005 en Mdh	répartition 2005 précarité en Mdh
Guelmim Smara	Guelmim	5	2	3,5	1
	Tan Tan	2	1	1,5	0
	Tata	5	0	1,5	0
	Smara	0	1	1,5	0
	Assa	0	1	1,5	0
	<i>soit pour la région</i>	12	5	9,5	1

tableau du nombre indicatif de cibles à identifier

	province / préfecture	nbr CR prioritaires	nbr quartiers urbains prioritaires	répartition globale enveloppe 2005 en Mdh	répartition 2005 précarité en Mdh
<b>Gharb</b>	Kénitra	11	10	3,5	3
	Sidi Kacem	11	4	1,5	1
	<i>soit pour la région</i>	22	14	5	4

tableau du nombre indicatif de cibles à identifier

	province / préfecture	nbr CR prioritaires	nbr quartiers urbains prioritaires	répartition globale enveloppe 2005 en Mdh	répartition 2005 précarité en Mdh
Laâyoun Boujdour	Laâyoun	0	2	3,5	1
	Boujdour	0	1	1,5	0
	<i>soit pour la région</i>	0	3	5	1

tableau du nombre indicatif de cibles à identifier

	province / préfecture	nbr CR prioritaires	nbr quartiers urbains prioritaires	répartition globale enveloppe 2005 en Mdh	répartition 2005 précarité en Mdh
Oued Dahab Lagouira	Dakhla	0	2	3,5	0
	Aousserd	0	1	1,5	0
	<i>soit pour la région</i>	0	3	5	0

tableau du nombre indicatif de cibles à identifier

	province / préfecture	nbr CR prioritaires	nbr quartiers urbains prioritaires	répartition globale enveloppe 2005 en Mdh	répartition 2005 précarité en Mdh
Oriental	Nador	7	6	1,5	2
	Oujda	2	10	3,5	2
	Berkane	4	1	1,5	1
	Figuig	5	1	1,5	0
	Jrada	3	2	1,5	0
	Taourirt	4	1	1,5	1
	<i>soit pour la région</i>	25	21	11	6

tableau du nombre indicatif de cibles à identifier

	province / préfecture	nbr CR prioritaires	nbr quartiers urbains prioritaires	répartition globale enveloppe 2005 en Mdh	répartition 2005 précarité en Mdh
<b>Doukkala Abda</b>	El Jadida	5	4	1,5	1
	Safi	13	6	3,5	2
	<i>soit pour la région</i>	<i>18</i>	<i>10</i>	<i>5</i>	<i>3</i>

tableau du nombre indicatif de cibles à identifier

	province / préfecture	nbr CR prioritaires	nbr quartiers urbains prioritaires	répartition globale enveloppe 2005 en Mdh	répartition 2005 précarité en Mdh
Marrakech Tensift	Marrakech	2	10	6,5	4
	Al Haouz	10	0	1,5	0
	Chichaoua	17	0	1,5	0
	Al Kalâa	14	0	1,5	1
	Essaouira	27	0	1,5	0
	<i>soit pour la région</i>	<b>70</b>	<b>10</b>	<b>12,5</b>	<b>6</b>

tableau du nombre indicatif de cibles à identifier

	province / préfecture	nbr CR prioritaires	nbr quartiers urbains prioritaires	répartition globale enveloppe 2005 en Mdh	répartition 2005 précarité en Mdh
Chaouia	Settat	3	6	3,5	2
	Khouribga	3	4	1,5	2
	Ben Slimane	2	1	1,5	0
	<i>soit pour la région</i>	8	11	6,5	4

tableau du nombre indicatif de cibles à identifier

	province / préfecture	nbr CR prioritaires	nbr quartiers urbains prioritaires	répartition globale enveloppe 2005 en Mdh	répartition 2005 précarité en Mdh
Tanger Tétouan	Tanger	1	20	6,5	3
	Tétouan	13	6	1,5	2
	Chefchaouen	17	1	1,5	0
	Fahs Anjra	4	0	1,5	0
	Larache	3	4	1,5	1
	<i>soit pour la région</i>	<b>38</b>	<b>31</b>	<b>12,5</b>	<b>7</b>